



Cabinet
Leader de l'opposition officielle

Québec, le 20 novembre 2012

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.54
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Veillez trouver ci-joint, la motion dont nous souhaitons débattre ce mercredi 21 novembre 2012, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition, et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de cabinet,

Anik MONTMINY

p.j.

11609
20/11/12.

MOTION

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

QUE l'Assemblée nationale mandate la Commission des transports et de l'environnement afin qu'elle fasse la lumière sur les événements survenus le 24 octobre dernier concernant les interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs auprès de l'organisme public et indépendant qu'est le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE);

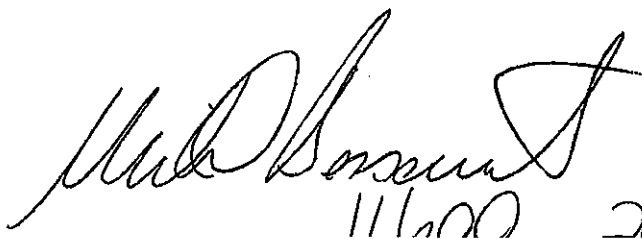
Qu'à cette fin la Commission entende dans les plus brefs délais le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ainsi que toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire de convoquer sans compromettre l'indépendance du BAPE;

Que l'exposé du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs soit d'une durée maximale de 10 minutes et que les échanges avec les membres de la Commission soient d'une durée maximale de 120 minutes;

Que la durée maximale de l'exposé pour chacun des autres intervenants soit de 10 minutes et que les échanges avec les membres de la Commission soient d'une durée maximale de 50 minutes;

Que la Commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le vendredi 7 décembre 2012 à moins que la Commission n'en décide autrement;

Enfin, que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.



11/100 20/11/12

Présentée par la députée de Nelligan